

COMMUNE DE BELLEVAUX

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUILLET 2016 - 20H00

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CORNIER-PASQUIER Anne, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, Adjoint, MEYNET Gilbert, BERNAZ Célia, VOISIN Christine, VOISIN Benoît, BABAZ Guillaume, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, CONVERSET Corinne.

Absentes excusées : FAVIER-BRON Mireille, JACQUIER Hélène.

Secrétaire de séance : VOISIN Christine.

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Le procès-verbal du 27 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

A la demande du maire, accord à l'unanimité du conseil municipal pour traiter le point n°3 de l'ordre du jour à huis clos.

ORDRE DU JOUR :

20160725_01 : SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : **Présentation et validation des rapports annuels 2015**

EAU POTABLE :

Marc BONDAZ, Technicien, présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte et valide ce rapport qui sera mis à la disposition du public.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Marc BONDAZ, Technicien, présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte et valide ce rapport qui sera mis à la disposition du public.

Remerciements à Marc BONDAZ pour ces présentations.

20160725_02 : DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN A HIRMENTAZ

Le maire donne lecture du courrier de Mr BOISSY Cédric et Mme PFISTER Léna concernant la demande d'achat d'une bande de terrain communal de 2 à 3 m de large, à prendre sur la partie de la parcelle F 3656 classée en zone UBc, contigüe à leur propriété d'Hirmentaz, en vue de créer un accès pour un futur garage.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à cette vente mais demande que les acquéreurs prennent toute la largeur jusqu'en limite de zone N afin de garder une cohérence de zonage, soit une surface de 349 m² environ.
- Fixe le prix de vente à 35 €/m² avec tous les frais (géomètre, notaire...) à la charge des demandeurs.
- Charge le maire de faire cette proposition aux acquéreurs et en cas d'accord de faire le nécessaire et de signer l'acte de vente chez le notaire.

20160725-03 : MODIFICATION N°2 DU PLU : Recours gracieux **- Compte-rendu de la rencontre avec Mr le Préfet** **- Avis du conseil municipal**

A la demande du maire, ce point est étudié à huis clos.

Le maire explique sa rencontre avec Mr le Préfet, en date du 6 juillet 2016 concernant la demande d'ouverture de la zone AU5 dans le cadre de la modification n°2 du PLU en cours. Il rappelle qu'un mail

d'explication a été envoyé à chaque conseiller. Pour que cette demande puisse être retenue, Monsieur le Préfet demande de diminuer une surface équivalente d'une zone constructible ou à urbaniser.

Deux propositions sont faites de diminution de zones :

- 1/ Secteur zone AU1 au lieudit « Champ Pany »
- 2/Secteur zone UX(ca) au lieudit « La Mouille » (partie sud vierge)

Il redonne l'historique et informe des contacts et rencontres avec la présidente de la CCHC, les techniciens et les propriétaires concernés. Il donne lecture des arguments justifiant cette demande de modification.

Après examen du plan et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Propose de retenir la deuxième proposition, sous réserve que certains points seront à éclaircir avec les propriétaires.
- Demande, si cette solution était retenue, que les autres points de la modification n°2 soient validés rapidement.

20160725_04 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Nomination d'un membre suppléant

Madame VOISIN Christine est nommée membre suppléant de la commission d'appel d'offres en remplacement de Mr FELISAZ André, démissionnaire depuis février 2016.

20160725_05 : FRAIS DE SECOURS HIRMENTAZ :

Demande d'annulation d'un titre de recette de remboursement

Lecture d'un courrier de Mme MONTAUDON Martine demandant d'annuler le titre de recettes n°70/2016, émis à son encontre par la commune, en vue du remboursement des frais de secours sur piste du 21 février 2016 suite à la facture de secours établie par la SESAT le 28 février 2016 pour un montant de 3082,50 € (dont 2687,00 € de transport en hélicoptère). Cette personne expose les conditions d'intervention des secours ainsi que sa situation financière et demande l'annulation de sa dette. Après discussion, le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande et souhaite le remboursement de ces frais de secours.

20160725_06 : INDEMNITE 2016 DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le maire propose de renouveler pour l'année 2016 le versement de l'indemnité de gardiennage à la personne de la commune qui assure ce service en remplacement du prêtre résident depuis septembre 2004.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour le versement de la totalité de l'indemnité, soit 474,22 €, à la personne responsable du service, conformément à la circulaire préfectorale du 30 juin 2016.

20160725_07 : DEMANDE DE LOCAUX POUR UN STAGE ACCORDEON

Le maire donne lecture du courrier de Mme JOUSSE Charlène, professeur d'accordéon, sollicitant des locaux pour un stage d'accordéon de trois jours du 24 au 26 août 2016.

Après discussion, le conseil municipal propose les deux salles du foyer de ski de fond des Mouilles et fixe le tarif global de mise à disposition des locaux pour trois jours, à 120 euros.

20160725_08 : DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE HORS SAC DE LA CHEVRERIE PAR UNE ASSOCIATION

Lecture du courrier de Mr MEYNET Philippe, Association « Lou Tavan » sollicitant la mise à disposition de la salle hors sac de la Chèvrerie gracieusement le dimanche 4 septembre 2016 pour le repas de midi, dans le cadre de l'organisation de la course en montagne.

Afin d'adopter la même règle pour toutes les associations, il est proposé de fixer un tarif spécifique de mise à disposition de la salle hors sac de la Chèvrerie pour les manifestations payantes organisées par les associations.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le tarif de mise à disposition de la salle hors sac de la Chèvrerie pour les associations, lors des manifestations payantes qu'elles organisent, à 30 €, à compter de ce jour.
- Ce tarif sera appliqué à l'association « Lou tavan » pour la course en montagne organisée, le 4 septembre prochain.

Questions et informations diverses

- **SALLE HORS SAC DE LA CHEVRERIE** : Anne CORNIER-PASQUIER fait part du problème d'acoustique dans cette salle et demande de voir si une solution est possible. La commission des bâtiments demandera une étude.
- **Aire de jeux** : Anne CORNIER-PASQUIER informe que la convention de mise à disposition du terrain à intervenir avec Mr CORNIER Joseph, propriétaire, est en cours de préparation et souhaite l'avis du conseil municipal pour la durée et la superficie. Le conseil municipal propose de fixer la durée à 10 ans et la superficie à 100 m² environ.
- Guillaume BABAZ est désigné pour représenter la commune aux jeux inter villages organisés à VIUZ EN SALLAZ cette année. En cas d'impossibilité, un autre membre du conseil municipal sera nommé.
- Lecture du courrier de Mr MEYNET Alain à la Clusaz concernant les problèmes de nuisances sonores avec son voisinage
- **Centre de Loisirs** : Claudine VUANO fait part d'une invitation du conseil municipal à la rencontre parents/enfants le 6 août prochain, dernier jour d'ouverture du centre pour l'été.
- **Urbanisme** : Michel CONVERSET informe le conseil municipal de questions qui lui ont été posées quant aux possibilités de construction, ainsi que des dossiers en cours :
Caves d'affinage à la fruitière de Terramont en zone N.
Cellier extérieur dans la copropriété MEYNET-GAUTHIER/HAPPE à la Chèvrerie.
Projet d'agrandissement de ferme à Terramont (MEYNET Antoine).
- **Dénomination et numérotation des rues** : Information sur l'avancement du dossier par Pascal FAVIER-BRON
- **Exploitation forestière au Torchon** : Pascal FAVIER-BRON informe qu'il a été contacté pour un état des lieux. N'étant pas membre de la commission DSP du Roc d'Enfer, il demande que quelqu'un s'en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.